

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

Le vingt-huit février deux mil onze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIERE Jean-Marc - COPPEE Philippe - FAVET Gilles - BEUFAYS Michel – PRINCE Patrice - PREDKI Jacqueline - Mme DEMARS Delphine - CHOIN René - PAULET Yvon -

Absents Excusés : MM. JACQUET Luc - PAULET Sébastien

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

*Monsieur le Maire fait lecture de la lettre et du rapport de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ayant pour objet l'extension des compétences de la Communauté à l'acquisition d'un bateau restaurant.*

**N° 2011-02-139 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse par l'extension de la Compétence "Tourisme" à l'acquisition et à l'exploitation d'un bateau restaurant**

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de GIVET a été signé le 10 février 2009 en Préfecture des Ardennes. Ce contrat prévoit des financements partenariaux à hauteur de 14,7 M€ pour des mesures en faveur du développement économique, du tourisme et des services sur le territoire communautaire, suite à la fermeture du Centre d'Entraînement de GIVET.

Dans ce cadre, le CRSD prévoit l'acquisition et la mise en exploitation, par la Communauté de Communes, d'un bateau-restaurant, dont la gestion sera confiée à un privé qui, en aucun cas, ne pourra bénéficier des aides publiques pour en équilibrer le fonctionnement ou en combler un déficit d'exploitation éventuel. Le coût prévisionnel inscrit au CRSD est de 500.000 € HT, dont 200.000 € HT financés par l'Etat, et 100.000 € HT par l'Union Européenne, via le FEADER.

Il s'agira d'un bateau neuf, polyvalent, d'une longueur de 23 à 30 mètres. Il serait capable d'accueillir 100 à 120 personnes en croisière, et 60 à 80 personnes en restauration, laquelle serait fournie par un traiteur. Il n'y aura pas de cuisine sur le bateau.

L'objectif de la Communauté est de mettre en service le bateau au printemps 2012

Ceci rappelé,

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2010-12-234 du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 approuvant l'extension de sa compétence "Tourisme" à l'acquisition et à l'exploitation d'un bateau restaurant,

Considérant que l'acquisition et la mise en exploitation d'un bateau restaurant s'inscrit parfaitement dans les orientations de la politique touristique communautaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,  
8 voix Pour, 1 Abstention.

\* **Décide** de demander au Préfet l'extension de la compétence "Tourisme" de la Communauté à l'acquisition et à la mise en exploitation d'un bateau restaurant.

#### **N° 2011-02-140 – Création de Poste**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- qu'il est nécessaire, pour les besoins de la Commune, de créer un emploi à temps complet avec une durée hebdomadaire de travail de 35 / 35<sup>ème</sup>.
- qu'il est nécessaire de recruter un Agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* **décide** de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec une durée hebdomadaire de 35 / 35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dégage les crédits correspondants.

#### **Demande de subventions :**

Monsieur le Maire fait lecture des demandes de subvention :

- De la ville de FUMAY pour l'organisation d'un gala de boxe,
- Du Club Nautique de Givet.

La position du Conseil Municipal est rappelée : aucune subvention ne sera versée pour une association autre que celles de Landrichamps.

#### **N° 2011-02-141 – Vente de Parcelles**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Messieurs FAVET Gilles et PREDKI René, concernant l'achat de deux parcelles de terrain communal dont ils sont locataires depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **donne** un avis favorable à cette transaction

#### **N° 2011-02-142 – Fixation du prix de vente des parcelles**

Monsieur le Maire propose que le prix de vente des parcelles à Messieurs FAVET Gilles et PREDKI René soit basé sur le prix des dernières transactions de ce genre, soit 7,50 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **accepte** le prix de vente de 7,50 € le mètre carré.

Les frais de bornage et les frais de notaire restent à la charge des acquéreurs.

**DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- Le courrier du Conseil Général nous informant de l'attribution d'une subvention de 630 € pour la Déclaration d'Utilité Publique du Captage d'Eau.
- La tenue à Landrichamps d'une journée d'animation et d'information du site NATURA 2000, N° 57 « Vallée boisée de la Houille », le jeudi 3 mars à 14h, salle polyvalente.
- Le nombre de salariés EDF domiciliés dans la commune.
- Le courrier de M. RICHELLE relatif aux barrières posées dans la forêt communale.
- Les devis pour la pose de filets et ou clôtures autour du terrain de foot-ball. (une visite sur site est prévue le dimanche 6 mars 2011)
- Le fait que, comme déjà annoncé antérieurement, il n'y aura pas de parts affouagères.
- Sur la lettre de la liste : « Givet Autrement », conseillers municipaux Givetois, nous invitant à débattre sur le projet USINE BIOMASSE.
- Le courrier de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ayant pour objet : « Achèvement de la Carte Intercommunale », rappelant également la volonté des élus de Revin et Anchamps ainsi que la Communauté de Communes de Meuse et Semoy d'intégrer la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

S'en suit alors une présentation des enjeux financiers que cette modification entraînerait ainsi que des graphiques aidant à bien intégrer la part des dotations dans les différents budgets des communes de la Communauté de Communes. Un large débat s'instaure, le Conseil Municipal est bien conscient qu'il faudra un jour se prononcer sur ce sujet

Il est 20h30, le Maire lève et clos la séance.